

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mars 2014-

Étaient présents : Mmes Janine ANCEAU, Dominique BOUTEILLEY-BRENOT, Valérie HUMBLOT MARIN, Nicole ILDIS, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Claudette MARIN, MM. , Dominique GILLE, Jean-Pierre GILLE, Pierre GIGOT, Emmanuel SEGAUX.

Secrétaire de séance: Valérie Humblot Marin **Excusés:** MM. André FOURNIER, procuration donnée à M. J.P. Gille, Michel MARTEL, procuration donnée à Mme J. Anceau, André MATHIRON, procuration donnée à Mme N. Ildis

La séance a été ouverte, à 18h30, par madame le Maire, Janine Anceau.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 février 2014:

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le C.R. du dernier conseil municipal, annexé à la convocation.

Autorisation au Maire d'encaisser 2 chèques du Trésor public: dégrèvement taxe foncière:

Le Trésor Public a adressé 2 chèques de 17 et 83€ pour dégrèvement de la taxe foncière suite aux inondations de terres agricoles. A l'unanimité le Conseil autorise madame le Maire à procéder à leur encaissement.

Classement de la cour de la salle des fêtes dans le domaine public communal:

Afin de compléter les dossiers de demandes de subventions concernant les travaux d'aménagement de la cour de la salle des fêtes, cette cour doit être classée dans le domaine public communal.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce classement.

Vote des taxes directes locales :

La gestion des finances de la commune fait apparaître une situation saine et très satisfaisante. Aussi, sur proposition de madame le Maire et de la première adjointe, madame Claudette Marin, faisant suite également aux conclusions de la commission des finances, réunie le 12 mars dernier, le Conseil estime qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir la fiscalité dont le produit revient à la commune.

Les taux de 2013 sont reconduits pour 2014:

taxe d'habitation: **4,55%**, taxe foncière (propriétés bâties): **10,30%**; taxe foncière(non bâti): **22,42%**;

ces taux s'appliquent **sur une base d'imposition, fixée par l'Etat**, qui augmente chaque année (+1,95% pour la taxe d'habitation; +0,1% pour la taxe foncière « bâti » et +2,48% pour le non bâti).

Le taux de la cotisation foncière des entreprises revenant à la commune sera de 5,18% appliqué à une base prévisionnelle de 376500€ .

Le Conseil vote à l'unanimité le taux à appliquer pour chacune des taxes.

Approbation du compte de gestion 2013:

Le compte de **gestion 2013**, présenté par madame Claudette Marin, fait apparaître un excédent de 125 657,59€ en fonctionnement et de 79 662,06€ en investissement. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2012, le résultat global, à la **clôture de l'exercice 2013**, est de : **177 412,05€**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2013:

Pour le fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 327 556,56€; le montant des recettes a été établi à: 453 214,15€ (*soit + 125 657,59€ par rapport aux dépenses*).

Pour l'investissement, les dépenses sont de 348 146,21€; les recettes s'élèvent à 427 808,27€ (*soit + 79 662,06€ par rapport aux dépenses*). *Un solde de subvention d'environ 21 000€ (16 000 pour la construction de la salle de motricité et 5000 pour le parking), sera perçu en 2014.*

Les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

Comme le veut l'usage, madame le Maire a quitté la salle pour laisser les conseillers débattre librement et procéder au vote.

Le Conseil approuve le compte administratif à l'unanimité

Vote budget 2014:

Le projet de budget 2014 est présenté en équilibre. **La section de fonctionnement** est arrêtée à **578 120 euros en dépenses**; *les dépenses de personnel sont prévues pour 142 000€, les charges d'énergie, d'eau, d'entretien des voies, photocopieurs etc pour environ 144 000€, les autres charges de gestion courante pour 56 195€ et un virement à la section investissement d'environ 179 000€.*

Les recettes sont de **578 120€ euros**, dont 289 830€ d'impôts et taxes et un report d'excédent antérieur de 162 762€.

Les montants, en **recettes et en dépenses, de la section d'investissement**, s'élèvent à **305 112€**, dont 57 000€ de subventions attendues.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté au cours de ce mandat; les remboursements des emprunts anciens sont peu importants: l'emprunt pour la construction de la 3ème classe effectué sur 12 ans se termine en avril 2014;

celui concernant la restructuration de la mairie s'étale sur 15 ans; les échéances trimestrielles de 2 311€ s'achèveront en 2021; enfin, la transformation de l'ancien café en appartements sociaux (face à l'église) a été financée par un emprunt sur 30ans dont les échéances annuelles de 12 125€ sont couvertes par un remboursement de 13 000€ effectué par la société qui gère ces locations; il s'achèvera en 2031.

Après examen et débats, le Conseil approuve le budget 2014 à l'unanimité.

Les documents sont consultables en mairie

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement du cimetière:

Lors de la dernière séance du Conseil, Madame le Maire avait distribué à chaque conseiller, un exemplaire du projet du nouveau règlement. Aucune remarque n'a été formulée; madame le Maire prendra un arrêté créant le nouveau règlement du cimetière.

- Derniers travaux en cours:

Madame le Maire a fait le point des derniers travaux en cours qui feront l'objet de dépenses imminentes. Ces achats ou travaux ont déjà été annoncés au Conseil lors de précédentes séances; il s'agit:

- de l'achat d'écrans pour l'école
- de l'installation de ligne informatique à l'école et dans le bureau du Maire
- du nettoyage de la parcelle en vue des plantations du verger conservatoire
- de l'installation de sanitaire pour les employés
- de l'installation des mâts « lampadaires » rue du Quartier et chemin des Montants

- Elections municipales:

Madame le Maire a donné les dernières consignes à respecter scrupuleusement pour que le déroulement de ces élections soit irréprochable.

- Bois d'acacias:

M. D. Gille indique que les candidats à la coupe des bois d'acacias (Rte des Maillys) peuvent encore s'inscrire à la mairie, jusqu'au **4 avril, dernier délai**.

- Verger conservatoire:

Les arbres greffés (pommiers et poiriers) pourront être plantés à l'automne; sur les 80 plants préparés, 77 ont pris racines!

Tous les sujets ont été traités; séance levée à 21 heures